

133 Opérateurs de l'habitat

**Appel à projets conjoint entre le Département
et le Pôle Alsace Energivie pour rechercher et
suivre des ménages de propriétaires-occupants
modestes, testeurs de nouveaux produits ou
équipements énergétiques dans leur habitat**

Rapport n° CG/2012/94

Résumé :

Lors de sa réunion du 22 octobre dernier, le Conseil Général a adopté le programme de lutte contre la précarité énergétique 'Réduire la facture d'eau et d'énergie chez soi'.

Le présent rapport a pour objet de présenter la mise en oeuvre de l'action relative au lancement d'un appel à projet conjoint avec le pôle Alsace Energivie.

1- L'objet de l'appel à projets

Dans le cadre de son programme de lutte contre la précarité énergétique, le Conseil Général lors de sa réunion du 26 mars 2012 a initié le programme d'intérêt général (PIG) "Rénov'Habitat 67". Celui-ci vise notamment la réhabilitation énergétique des logements occupés par des propriétaires occupants modestes (en-dessous des plafonds de ressources de l'ANAH- Agence nationale de l'habitat).

Afin d'encourager des **rénovations énergétiques innovantes**, le Conseil Général s'est rapproché du pôle Alsace Energivie qui a développé un réseau d'entreprises spécialisées dans l'innovation technologique.

A ce titre, il est proposé d'initier un appel à projets dont la cible constituerait les **propriétaires occupants bénéficiant des aides financières et techniques du PIG "Rénov'Habitat 67"** et résidant dans une **maison individuelle construite dans les années 70-80**.

Ces propriétaires volontaires pourraient bénéficier de la **mise en œuvre de produits innovants à des prix intéressants dans tous les domaines de l'amélioration thermiques**: menuiseries extérieures, systèmes de chauffage performants, système d'isolation innovant, etc. L'objectif est de tester des produits qui n'existent pas encore sur le marché mais dont l'autorisation de commercialiser est déjà donnée. En contrepartie, les propriétaires s'engagent auprès des entreprises à faire des retours de leur expérience.

De plus, afin d'inscrire cet appel à projets dans les actions de repérage des ménages menées sur les lotissements des années 70-80 en lien avec les SCoTs, il est proposé de retenir:

- 25 projets sur les territoires pré-repérés au titre des actions de territorialisation de la politique départementale de l'habitat (des actions de sensibilisation seront notamment initiées par les volontaires en mission de service civique sur les communes de **Reichshoffen** et **Haguenau** de novembre 2012 à janvier 2013 et élargies à deux autres communes par territoire de schéma de cohérence territoriale-SCoT) ;
- 25 projets sur le reste du département hors communauté urbaine de Strasbourg.

Il est proposé de retenir les projets selon leur ordre de candidature jusqu'à ce que le niveau de 50 projets soit atteint. Ainsi, les 50 premiers projets seront-ils financés, selon la répartition indiquée ci-dessus.

2- Le partenariat avec le pôle Alsace Energivie

Le pôle, en lien avec le Conseil Général, **se charge de trouver des entreprises partenaires prêtes à s'engager pour proposer des innovations** aux propriétaires retenus dans le cadre de l'appel à projets et **assurer le suivi de leurs équipements**. A ce titre, le pôle Energivie sera chargé de lister les entreprises proposant des solutions techniques innovantes et les solutions pouvant être proposées.

Afin de convaincre les entreprises, celui-ci mettra en avant:

- La **communication** sur l'appel à projets par le Conseil Général et le pôle, et éventuellement la médiatisation des entreprises amenées à collaborer
- Le **retour d'expérience dont elles pourront bénéficier**
- La **valorisation de leurs produits**

De son côté, le Conseil Général **se charge de trouver des propriétaires volontaires** pour s'inscrire dans l'appel à projets. Pour cela, il s'appuie sur les opérateurs de suivi-animation des PIG "Rénov'Habitat 67" qui sont au contact direct des propriétaires modestes et pourront ainsi faire émerger des candidatures potentielles pour l'appel à projets.

Par ailleurs, il **met à disposition les outils développés dans le cadre du PIG "Rénov'Habitat 67"** : aides publiques, avances de subvention, prêts mission sociale, accompagnement technique qui devraient conforter les entreprises pour candidater.

La fiche de synthèse ci-jointe permet de préciser le contenu de l'appel à projets et ses principales orientations.

3- Le calendrier de mise en œuvre

Le lancement officiel de l'appel à projets est programmé pour début janvier 2013 pour des réponses attendues à partir de mars 2013 jusqu'à l'atteinte des objectifs de 50 projets subventionnés.

Il vous est proposé de lancer cet appel à projet début janvier 2013 et de donner délégation à la commission permanente pour adopter le texte définitif de l'appel à projets.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général décide de lancer à partir du 1er janvier 2013 l'appel à projets conjoint entre le Conseil Général et le Pôle Alsace Energivie pour rechercher et suivre 50 ménages propriétaires occupants modestes, testeurs de nouveaux produits ou équipements énergétiques dans

leur habitat. Les 50 premiers ménages seront retenus pour l'appel à projets selon la répartition géographique suivante :

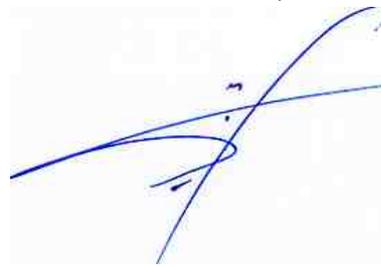
- 25 projets sur les territoires pré-repérés au titre des actions de territorialisation de la politique départementale de l'habitat (notamment dans les communes de Reichshoffen et Haguenau et dans deux autres communes par territoire de schéma de cohérence territoriale) ;

- 25 projets sur le reste du département en dehors du périmètre de la communauté urbaine de Strasbourg.

Il rappelle en outre que par délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégué pour approuver les conventions, contrats et actes rendus nécessaires pour la mise en oeuvre de cette délibération, notamment le texte définitif de l'appel à projets qui sera publié.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL